

Amériques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1996)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CICR

Prise d'otages à Lima : le CICR a agi en tant qu'intermédiaire neutre entre le gouvernement et le Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Le fait que l'on reconnaisse sa compétence pour intervenir dans des situations aussi explosives résulte de l'engagement absolu — neutre et impartial — qu'il a pris pour porter assistance aux victimes de conflits. Le CICR a en outre fourni des secours aux otages, adoucissant ainsi leur sort, et facilité la libération d'un grand nombre d'entre eux.

Amériques

Délégations ou missions CICR :

Colombie, Haïti, Mexique, Pérou

Délégations régionales CICR :

Brasilia, Buenos Aires, Guatemala City, Washington

Personnel :

Expatriés CICR¹ : 67

Sociétés nationales¹ : 6

Employés locaux² : 184

Dépenses totales :

CHF 23 109 351

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

activités de recherches : 13 289 280

Secours matériels : 708 650

Activités de santé : 1 743 982

Coopération avec les

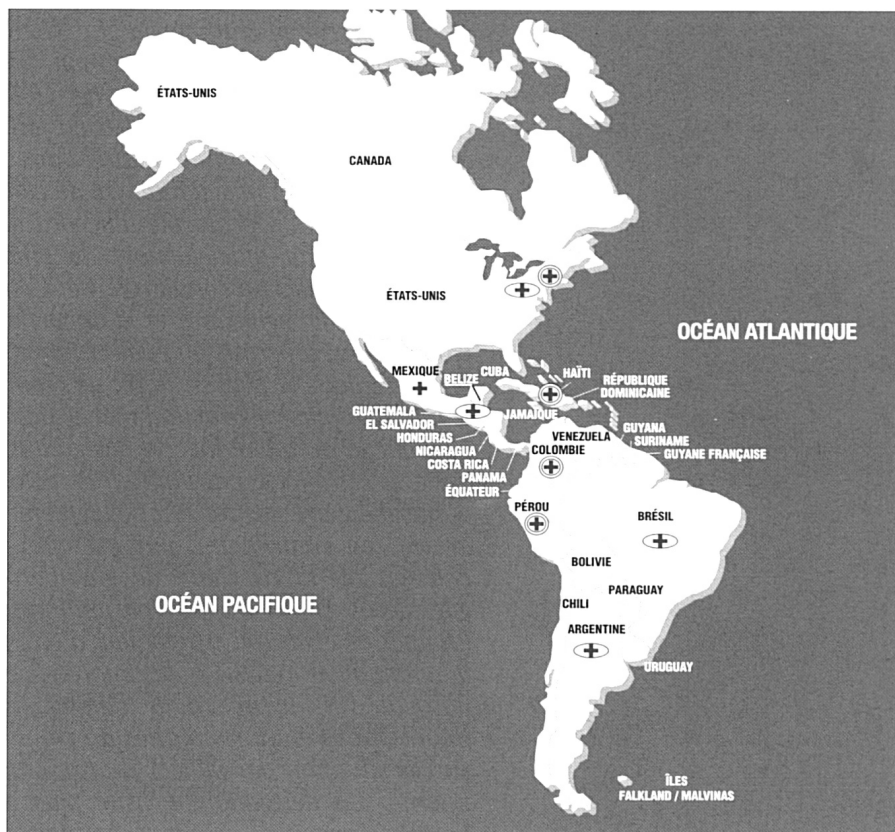
Sociétés nationales : 1 791 179

Diffusion/promotion : 2 132 318

Soutien opérationnel : 2 060 968

Participation

aux frais généraux : 1 382 974



○+ Délégation régionale CICR ○+• Délégation CICR + Mission CICR

CICR / RA 12 96

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1996

AMÉRIQUES

*L*a priorité opérationnelle du CICR dans les Amériques en 1996 a été la Colombie, où la ratification par le gouvernement du Protocole II additionnel aux Conventions de Genève, qui coœuvre les conflits armés non internationaux, a pris effet en février. Après des années de diffusion du droit international humanitaire dans le pays, le CICR a commencé à se concentrer sur la mise en œuvre de cette branche du droit. Il a conclu avec le gouvernement un protocole d'accord qui a facilité son action sur le terrain, puisqu'il faisait officiellement de l'institution l'interlocuteur reconnu pour toutes les parties au conflit interne. Cette reconnaissance du CICR, alliée à la réputation de neutralité et d'impartialité dont il jouit auprès de tous les Colombiens, a permis à la délégation d'étendre ses activités et d'augmenter sa présence dans le pays. À la fin de l'année, l'opération en Colombie était pour le CICR la plus vaste action menée dans les Amériques.

Pour la première fois, la délégation a pu établir et maintenir des contacts avec les groupes paramilitaires colombiens; elle a ainsi joué son rôle d'intermédiaire neutre non seulement entre le gouvernement et l'opposition armée (en contribuant, par exemple, à obtenir la libération de personnes enlevées ou la reddition de guérilleros), mais aussi directement entre les guérilleros et les troupes paramilitaires, de même qu'entre ceux-ci et des groupes de civils qui craignaient d'être pris dans la spirale de la violence. Elle a notamment réussi à désamorcer les tensions, en avril d'abord, puis de nouveau vers le milieu de l'année, en transmettant des messages et des informations entre les parties au conflit. L'opération au Pérou a mis l'accent sur la situation de milliers de personnes arrêtées en relation avec le conflit interne. La délégation a visité plus de 4 200 de ces prisonniers pendant l'année, suivant de près leur état de santé. À la fin de l'année, le CICR a fait le maximum pour apaiser les tensions et améliorer la situation des nombreux otages capturés par un groupe d'opposition armée à la résidence de l'ambassadeur du Japon, à Lima.

En Haïti, le CICR est resté très préoccupé par les conditions de détention dans les prisons visitées par la délégation; celle-ci a été incitée à différer la remise de ses programmes aux autorités locales et à demeurer dans le pays. La présence du CICR au Mexique a facilité les contacts entre les autorités et l'EZLN*.

Afin de soutenir la campagne du CICR pour l'interdiction des mines antipersonnel, l'ensemble des délégations de la région se sont efforcées, tout au long de l'année, de faire davantage prendre conscience de ce problème. La délégation régionale du CICR à Guatemala City a organisé, en mai, un séminaire sur ce thème, à Managua. Une délégation spéciale du CICR s'est

* EZLN: Ejército Zapatista de Liberación Nacional (Armée zapatiste de libération nationale).

rendue en octobre à Ottawa pour participer à la conférence réunie par le gouvernement canadien sur le même sujet¹.

Un accord de coopération conclu en mai entre le CICR et l'OEA* a posé les bases nécessaires à la mise en place d'activités conjointes, notamment dans le domaine de la diffusion. Cet accord a également permis au CICR d'inciter vivement l'organisation à adopter, lors de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Panama, une résolution exprimant son soutien à une interdiction des mines antipersonnel².

La délégation de Bogotá a servi de base à deux services décentralisés: d'une part, aux Services consultatifs en droit international humanitaire du CICR, qui y ont affecté un délégué chargé de couvrir toute l'Amérique latine et de fournir une assistance technique aux États prenant des mesures de mise en œuvre sur le plan national; d'autre part, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, qui a mis à disposition un colonel canadien à la retraite pour des missions avec les délégations du CICR sur tout le continent. Travaillant sous la coordination du CICR, cet officier a donné des cours de droit humanitaire aux forces armées des pays d'Amérique du Sud.

Un moyen de s'assurer que le droit humanitaire est bien respecté dans la pratique est de créer des commissions nationales responsables de sa mise en œuvre. Les années précédentes, le CICR avait travaillé à la création de telles instances et avait eu un certain succès, en particulier en Amérique du Sud. En 1996, de nouvelles commissions ont vu le jour en Colombie et au Panama, avec l'aide du CICR, et les Services consultatifs, mis en place récemment, ont eux aussi apporté leur concours aux préparatifs visant à en créer d'autres, notamment au Salvador, au Costa Rica et au Guatemala.

¹ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 274-276.

* OEA : Organisation des États américains.

² Voir *Activités opérationnelles*, p. 33.

COLOMBIE



Avec des dizaines de milliers de morts violentes, des centaines d'enlèvements et des milliers de blessés, la Colombie est restée en 1996 l'un des endroits dans le monde les plus exposés à la brutalité. La montée en puissance de groupes paramilitaires est venue aggraver le climat de violence qui régnait entre les principaux groupes d'opposition armée et les forces gouvernementales. Très peu de signes encourageaient à penser que le gouvernement et l'opposition armée pourraient parvenir à un accord négocié.

Le conflit interne a eu des effets directs lourds de conséquences du point de vue humanitaire. Les combats ont jeté sur les routes des centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont quelque 75 000 pour la seule année 1996. Selon des sources officielles, près de 27 000 personnes auraient été tuées dans des incidents violents, mais les chiffres réels étaient probablement bien plus élevés ; beaucoup d'entre elles ont été victimes du conflit. Il y a eu environ 1 100 enlèvements, dont la moitié directement imputables au conflit, et quelque 2 700 personnes

ont été arrêtées, accusées d'être impliquées dans ce conflit.

Après des années de débats sur l'adhésion aux Protocoles additionnels et le large écho donné par la presse nationale à la question de l'applicabilité du droit humanitaire dans les conflits armés (le pays a effectivement adhéré au Protocole II le 14 février), les Colombiens ont été, comparativement aux autres pays du monde entier, les plus sensibilisés au droit humanitaire. Le gouvernement a continué de prendre des mesures en faveur de cette branche du droit. Le 17 avril, la Colombie a reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, établie conformément à l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Le 11 octobre, le président de la République a signé un décret instituant une commission gouvernementale chargée de mettre en œuvre le droit humanitaire et d'humaniser le conflit³ ; cet organe devait comprendre des représentants des ministères de l'Intérieur, de la

*prise de conscience
accrue du droit
humanitaire*

³ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 266-267.

Justice, des Affaires étrangères, de la Défense, de la Santé, ainsi que des conseillers du président, le CICR et la Croix-Rouge colombienne participant en tant qu'observateurs.

Bien que le gouvernement et l'opposition armée aient tous deux reconnu la nécessité de faire baisser le niveau de la violence, et malgré les quelques progrès accomplis en matière de diffusion des règles humanitaires, les violations graves et répétées de ces règles ont persisté. Elles étaient le fait de tous les groupes impliqués dans le conflit et ont pris la forme d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de mauvais traitements, de menaces et de prises d'otages.

Le CICR et le gouvernement colombien ont conclu, le 16 février, un protocole d'accord confirmant que le gouvernement autorisait l'institution à mener ses activités humanitaires dans le pays, et notamment à avoir des contacts avec tous les groupes impliqués dans le conflit.

Par la suite, le CICR a conclu un certain nombre d'accords avec des ministères et des départements gouvernementaux, accords qui ont été annexés au protocole. Ainsi, pendant la mission du délégué général pour les Amériques, en avril, le CICR a signé un accord avec la *Fiscalía General de la Nación*⁴. D'autres accords ont été signés ultérieurement avec le ministère de la Défense et le DAS*. Ils portaient essentiellement sur les questions de procédures relatives aux visites de détenus par le CICR et sur le système de notification des arrestations, qui avait été mis au point précédemment avec l'aide du CICR et a été appliqué tout au long de l'année. En 1996, le CICR a continué à surveiller l'efficacité de ce système de notification.

En l'absence de toute perspective d'apaisement du conflit, le CICR a intensifié ses activités dans le pays. Il a augmenté le nombre de ses expatriés en Colombie, de 27 au début de l'année à 43 fin décembre, et celui de ses bureaux et de ses sous-délégations, de sept à neuf (à la fin de l'année, le CICR avait des sous-délégations à Apartadó, Barranquilla, Bucaramanga, Cali, Medellín et Villavicencio, et des bureaux à Florencia et Saravena, en plus de sa délégation de Bogotá). En mai, la délégation a accru sa présence sur le terrain, dans la région d'Urabá notamment. Ce faisant, elle a pu avoir davantage de contacts avec les victimes, ainsi qu'avec tous les groupes armés et les militaires, ce qui lui a permis d'intensifier ses activités.

Les principales activités de la délégation ont consisté à diffuser le droit humanitaire, à recueillir des informations et à établir des rapports confidentiels sur les violations de ce droit, à visiter des détenus et à assister les personnes directement affectées par le conflit interne (en leur fournissant une assistance médicale et matérielle et en prenant en charge les frais de transport, d'une part, des familles de détenus pour leur permettre de rendre visite à leurs proches se trouvant en prison et, d'autre part, des personnes dont la vie ou les conditions

*présence renforcée du
CICR sur le terrain*

⁴ Bureau du procureur général, organe autonome qui fait partie de la section judiciaire, conformément à la Constitution de 1991.

* DAS : Département administratif de la sécurité.

EN 1996, LE CICR A :



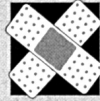
- visité 2 240 détenus de sécurité, dont 1 183 pour la première fois, au cours de 773 visites effectuées dans 345 lieux de détention ;
- visité 20 personnes détenues par l'opposition armée ou des groupes paramilitaires, et facilité la libération de 25 personnes détenues dans ces conditions ;
- payé le voyage de retour dans leur foyer à 125 personnes libérées ;
- pris en charge les frais de transport des familles souhaitant rendre visite à leurs proches en prison, soit 2 220 billets ;



- constitué les dossiers de 365 cas (concernant 731 personnes) portant sur des allégations de violation du droit humanitaire et, dans 248 de ces cas, a remis ces informations

aux autorités ou aux groupes armés concernés ;

- aidé 2 194 personnes dont la vie était gravement menacée en payant leur transport vers des régions plus sûres ;



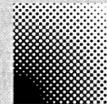
- pris en charge le paiement des soins médicaux de quelque 120 personnes blessées au cours du conflit et de 34 détenus, et fourni une assistance et des secours médicaux de base aux personnes déplacées et aux hôpitaux dans le besoin ;



- organisé, avec la Croix-Rouge colombienne (CRC), des réunions et des séminaires régionaux pour les directeurs des services de la Jeunesse, les départements chargés de la diffusion et les services de

secourisme des Sociétés nationales de la Colombie et des pays voisins ;

- apporté son soutien au développement de la CRC et de ses services de télécommunications, et organisé des cours pour préparer les secouristes à travailler dans des situations de conflit ;



- organisé des dizaines de séances de diffusion qui ont touché plus de 36 000 personnes, dont des membres des forces armées, de la police et de l'opposition armée, des groupes paramilitaires, des fonctionnaires, des journalistes, des ecclésiastiques, des organisations non gouvernementales et des civils.

d'existence étaient menacées, afin qu'elles puissent se rendre dans des endroits plus sûrs). La délégation a également servi d'intermédiaire neutre dans la libération des personnes détenues par des groupes armés.

Le CICR a remis aux autorités un rapport de synthèse sur les visites qu'il avait effectuées dans les pénitenciers et les prisons. Au début de l'année, l'institution a remis au FARC* un rapport de synthèse, couvrant la période de janvier 1994 à mars 1995, sur les violations du droit humanitaire commises à l'encontre des civils (un document similaire avait été présenté, en novembre 1995, à l'ELN*, autre groupe d'opposition armée). La délégation n'a cessé de rappeler à l'opposition armée et aux groupes paramilitaires la nécessité de permettre aux personnes qu'ils détenaient de communiquer avec leur famille, et elle a obtenu à maintes reprises que ses délégués visitent ces personnes.

Le CICR a maintenu des contacts avec tous ces groupes armés, et d'autres, afin de les inciter à respecter pleinement les dispositions du droit humanitaire.

Le CICR a poursuivi ses efforts, tout au long de l'année, pour entrer ou rester en relation avec les nouveaux groupes paramilitaires. Le plus important, l'ACCU*, avait noué des relations avec la délégation en 1995. Grâce à ces contacts avec tous les groupes impliqués dans le conflit, le CICR a pu intervenir, pour la première fois, lorsque des groupes paramilitaires — dont certains étaient associés avec l'ACCU — soit continuaient à détenir des personnes (l'institution a alors transmis des messages Croix-Rouge), soit souhaitaient les libérer (elle a dans ce cas aidé à organiser leur libération). À la fin de l'année, le CICR avait bon espoir de développer des liens avec certains des autres groupes paramilitaires.

La délégation est également restée en contact avec l'opposition armée, afin de fournir les mêmes services aux personnes que celle-ci détenait et de faire état des violations du droit humanitaire commises par ses combattants. Elle a souvent apporté son concours lors de la libération des personnes détenues par les guérilleros ou leur a transmis des messages Croix-Rouge.

L'opposition armée a lancé, en août, septembre et octobre, plusieurs attaques contre des postes de l'armée. L'une d'elles, en août, a fait des dizaines de victimes, et le FARC a capturé une soixantaine de soldats. Comme le droit humanitaire était une des grandes priorités du pays, et que de nombreux Colombiens appartenant à divers milieux attendaient beaucoup de la mise en œuvre de ce droit, le CICR a été sollicité pour aider à trouver des solutions à ce genre de problème. L'institution a immédiatement demandé une liste des soldats capturés (que la délégation a reçue à la mi-octobre), ainsi que la permission pour ses délégués de les visiter. Elle a également proposé ses services pour aider à organiser leur libération, rappelant au FARC son obligation de respecter les dispositions du droit humanitaire, et notamment celles relatives

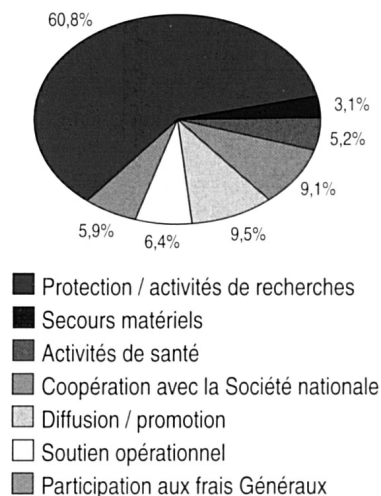
* FARC : *Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas* (Forces armées révolutionnaires colombiennes).

* ELN : Armée de libération nationale.

* ACCU : *Autodefensas campesinas de Córdoba y Urabá* (Groupes d'autodéfense ruraux de Córdoba et Urabá).

COLOMBIE

Dépenses totales en 1996:
CHF 10 420 125



*programmes conjoints
avec la Croix-Rouge
colombienne*

au droit qu'ont les soldats d'être traités avec humanité, d'être visités par des délégués et de correspondre avec leur famille. Malheureusement, à la fin de l'année, la délégation n'avait toujours pas pu visiter ces personnes ni leur transmettre des messages Croix-Rouge.

En mai, le CICR a lancé deux programmes d'assistance qui ont été réalisés avec la Croix-Rouge colombienne. Un programme a permis de fournir une assistance matérielle aux victimes du conflit qui ne recevaient d'aide ni du gouvernement ni d'autres d'organismes. Dans le cadre du second programme, des brigades sanitaires de la Société nationale ont été envoyées dans la région d'Urabá pour y apporter une assistance médicale; cette région était en effet devenue inaccessible aux autres agents de santé en raison du conflit. À la fin de l'année, le CICR a conclu avec la Croix-Rouge espagnole un accord par lequel celle-ci affectait provisoirement du personnel au programme conjoint du CICR et de la Croix-Rouge colombienne à Urabá. La délégation a également coopéré avec la Société nationale à des activités de diffusion, à une campagne de prévention contre les dangers des mines et à divers programmes de formation. Un accord de coopération entre le CICR et la Société nationale, signé le 14 août, et une annexe du 24 décembre ont permis de renforcer encore cette collaboration.

La délégation a aussi poursuivi ses activités visant à mieux faire connaître le droit humanitaire. Un accord sur l'enseignement de ce droit au niveau universitaire a été conclu, en octobre, avec l'Université d'Antioquia à Medellín. C'était le premier accord de ce genre conclu en Colombie.

HAÏTI

Le CICR a une fois encore donné la priorité à ses activités dans les prisons, avec pour objectif d'obtenir une amélioration générale des conditions de détention et de suivre individuellement le cas des détenus de sécurité. Les délégués ont visité régulièrement les lieux de détention se trouvant à Port-au-Prince et aux alentours, notamment le Pénitencier national, qui hébergeait presque la moitié de la population carcérale de Haïti. Ils ont aussi visité une vingtaine de prisons dans d'autres villes du pays, et ont effectué des travaux de réparation dans ces établissements. Le personnel médical du CICR a suivi l'état de santé des personnes détenues dans les locaux visités par les délégués.

La délégation est restée en contact avec des représentants de divers ministères (notamment en rencontrant les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, ainsi que des représentants du ministère de la Santé, de la police nationale et de l'APENA (administration pénitentiaire nationale). Elle a également servi de trait d'union entre le gouvernement haïtien et de multiples organismes de secours, attirant l'attention sur les besoins du système pénitentiaire du pays. Par ailleurs, elle a fourni une assistance directe lorsque les autres organisations n'étaient pas en mesure de le faire.

Compte tenu de la gravité et de la persistance des besoins en matière d'assistance humanitaire dans les prisons haïtiennes, en particulier dans le Pénitencier national, le CICR a décidé, en mai, d'étendre ses activités dans les domaines médical, de l'eau et de l'assainissement. Il a envoyé à cet effet deux collaborateurs supplémentaires et effectué de nouvelles réparations dans des lieux de détention.

Le chef de la délégation a rencontré le premier ministre le 3 juillet et lui a remis un rapport de synthèse sur les activités liées à la détention. Ils ont également discuté de la possibilité de conclure un nouvel accord régissant les visites du CICR dans les lieux de détention haïtiens (le dernier accord officiel avec les autorités datait des semaines qui avaient précédé l'intervention des forces internationales en octobre 1994).

Les autorités haïtiennes ont arrêté, en 1996, un certain nombre de personnes pour des raisons de sécurité, notamment plusieurs membres de gouvernements antérieurs. Au milieu de l'année, une série d'attaques armées dirigées contre des civils, des policiers, la station de télévision et des bâtiments publics ont conduit les autorités à arrêter quelques-uns des membres du MDN*. Le CICR a visité ces prisonniers au Pénitencier national et à la prison de Pétiion-Ville. Le nombre des détenus de sécurité dont le cas était suivi individuellement est ainsi passé à 44 à la fin de l'année.

*important besoin
d'assistance dans
les prisons*

* MDN : Mobilisation pour le développement national.

Fin octobre, un groupe de six prisonniers incarcérés au Pénitencier national ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur maintien en détention. Les délégués les ont visités quotidiennement jusqu'à ce qu'ils mettent fin à leur grève, une semaine plus tard.

Le CICR a appuyé les efforts de réorganisation de la Croix-Rouge haïtienne. Il a également aidé la Société nationale à développer ses activités de diffusion du droit humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

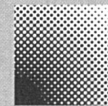
EN 1996, LE CICR A :



- visité et suivi individuellement le cas de 67 personnes arrêtées ou toujours incarcérées en relation avec l'intervention d'octobre 1994, ou détenues pour des raisons liées à la sécurité de l'État ;
- fourni du matériel de nettoyage et d'autres formes d'assistance à 20 prisons dans tout le pays ;
- construit un réservoir d'eau potable d'une capacité de 110 000 litres au

Pénitencier national, drainé des fosses septiques, réparé des latrines, rénové des bâtiments, amélioré l'hygiène des cuisines et créé ou aidé des dispensaires dans de nombreux lieux de détention ;

- suivi de près en permanence l'état de santé et nutritionnel d'un millier de prisonniers détenus au Pénitencier national, et aidé l'APENA à former du personnel pour les services de santé et de nutrition ;



- achevé, le 11 janvier, un programme de diffusion qui a permis d'informer tous les membres des nouvelles forces de police sur le droit humanitaire (en tout, 4 920 policiers ont assisté à ces cours en 1995 et 1996).

PÉROU

L'intensité du conflit interne est restée relativement faible, comparée à ce qu'elle avait été à la fin des années 80. Des combats se sont produits dans quelques régions de l'intérieur du pays, notamment dans la vallée du Haut-Huallaga. Des groupes d'opposition armée ont également lancé des attaques à la bombe dans la capitale. Les affrontements diminuant d'une manière générale dans les campagnes, les efforts de la délégation au Pérou ont essentiellement porté, comme en 1995, sur des activités en faveur des plus de 4 200 personnes, détenues en relation avec le conflit. Les délégués ont visité ces personnes régulièrement.

Le parlement péruvien a adopté, en août, une loi permettant de libérer les personnes détenues en relation avec le conflit interne et qui avaient entre-temps été disculpées des accusations portées contre elles. À la fin de l'année, quelque 110 personnes avaient bénéficié de cette loi. Malgré cela, le CICR n'a cessé d'être préoccupé par les conditions de détention de plus de 2 000 détenus condamnés à de longues peines d'emprisonnement et incarcérés dans des prisons de haute sécurité.

À maintes reprises, le CICR a attiré l'attention des autorités péruviennes sur la nécessité de rendre les conditions de détention compatibles avec le droit humanitaire. Il a entrepris des démarches à tous les niveaux, y compris au plus élevé. Ainsi, cette question a été abordée lorsque le président du CICR a rencontré le président péruvien, le 2 février, à Davos (Suisse); elle a également été l'un des principaux points traités dans le rapport de synthèse sur les conditions de détention remis en juin par le CICR au ministre de la Justice. La délégation a aussi présenté aux autorités des rapports de synthèse sur la situation des personnes détenues sous la responsabilité des ministères de l'Intérieur et de la Défense. L'institution a en outre fait état au ministère de la Défense des problèmes rencontrés par les civils dans les régions touchées par le conflit. Tous ces rapports de synthèse ont aussi été discutés avec le président de la République.

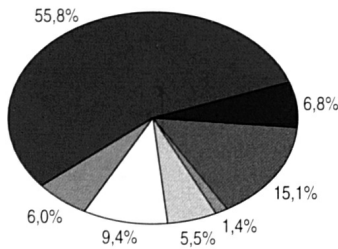
Les secours matériels fournis par le CICR aux personnes directement affectées par le conflit sont allés aux veuves, aux orphelins, aux personnes



*démarches concernant
les conditions de détention*

PÉROU

Dépenses totales en 1996:
CHF 5 610 532



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Diffusion / promotion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

déplacées et à celles dont les biens avaient été détruits, ainsi qu'aux *recuperados* (personnes qui avaient auparavant vécu dans des régions aux mains de l'opposition armée). La délégation a aussi pris à sa charge l'assistance médicale apportée aux personnes qui avaient été blessées dans des incidents liés au conflit (la fourniture de prothèses et d'orthèses notamment), et elle a fourni des médicaments et du matériel médical à des hôpitaux et des postes de santé des régions touchées.

La délégation a continué à mener des activités destinées à faire connaître le droit humanitaire. Elle a développé des activités de diffusion dans la région de Huallaga et dans diverses universités du pays. Elle a également lancé, à la fin de l'année, une campagne visant à mieux faire connaître la neutralité du personnel médical, et ce, par l'intermédiaire de la radio, de séminaires et d'affiches.

Le président de la République a approuvé, en août, les nouveaux statuts de la Croix-Rouge péruvienne, qui a poursuivi le processus de restructuration entrepris en 1994, avec l'aide conjointe du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

PÉROU

EN 1996, LE CICR A :



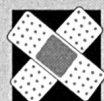
- visité 4 247 prisonniers, dont 1 324 pour la première fois, au cours de 1 112 visites effectuées dans 167 lieux de détention ;
- pris en charge, huit fois au cours de l'année, les frais de voyage de personnes visitant leurs proches en prison (au total, 26 139 bons de transport ont été émis et 1 844 prisonniers ont ainsi pu recevoir la visite de leur famille) ;
- financé, pendant toute l'année, des cours de formation pour les médecins des prisons, afin d'améliorer les soins dans les principaux établissements pénitentiaires du pays ;



- aidé à organiser 18 regroupements familiaux ;



- distribué des vivres, des matériaux de construction, des ustensiles de cuisine et des vêtements à quelque 3 500 personnes directement touchées par le conflit interne ;



- pris en charge le paiement des soins médicaux donnés à plus de 310 victimes du conflit ;
- évacué vers des établissements médicaux des grandes villes 40 person-

- nes ayant besoin d'un traitement spécial ;



- fourni un appui logistique aux branches locales de la Croix-Rouge péruvienne de Piura et Arequipa, et réparé des locaux appartenant à la Société nationale à Piura et Lima ;



- organisé 224 séances de diffusion pour mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire ; plus de 17 500 personnes ont ainsi été touchées, dont des membres des forces armées, de la police, ainsi que des groupes d'autodéfense et des civils.

Le 17 décembre, des membres du MRTA* ont investi la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, lors d'une réception, retenant des centaines d'otages. Le chef de la délégation du CICR, qui participait à cette réception, a immédiatement proposé que l'institution serve d'intermédiaire neutre; il a contribué à obtenir la libération de quelque 250 femmes et personnes âgées, ainsi que celle de membres du personnel et d'un certain nombre d'enfants. Le CICR a ensuite aidé à obtenir de nouvelles libérations, à organiser l'échange de messages Croix-Rouge entre les otages et leur famille, et à fournir des secours pour répondre aux besoins élémentaires des personnes retenues. Des équipes médicales du CICR se sont aussi rendues chaque jour sur les lieux, à partir du 19 décembre.

crise des otages à Lima

Agissant en tant qu'intermédiaire neutre, le CICR a facilité les contacts entre les rebelles du MRTA et le gouvernement, et il est intervenu sur des questions de caractère strictement humanitaire. Toutefois, il n'a assumé aucune responsabilité concernant les propositions qui ont été faites de part et d'autre, ni les décisions ou mesures qui ont été prises. Par souci de clarté, il a explicitement déclaré qu'il ne pouvait garantir que les parties respecteraient les décisions qu'elles auraient prises ou les conditions qu'elles auraient fixées.

À la fin de l'année, 81 otages étaient encore retenus dans la résidence de l'ambassadeur.

BRASILIA

Délégation régionale

(Brésil, Équateur, Guyana, Suriname, Venezuela)

La délégation a continué à encourager les gouvernements de la région à devenir parties aux instruments de droit humanitaire. En particulier, elle a soulevé avec les diverses autorités concernées les questions suivantes: l'adhésion du Venezuela aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève; l'adhésion du Guyana et du Suriname à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques; la ratification par l'Équateur des Protocoles de la Convention de 1980 relatifs aux armes à laser aveuglantes et aux mines; la reconnaissance de la Commission internationale d'établissement des faits par le gouvernement équatorien, et la création éventuelle par l'Équateur d'une commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire.

*promouvoir
les instruments du
droit humanitaire*

Le CICR a organisé un certain nombre de cours de droit humanitaire pour les écoles et académies militaires, les contingents et les observateurs partant pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies et la police militaire du Brésil. Des activités similaires ont été organisées à l'intention des militaires au Guyana et au Suriname. En Équateur, le CICR a soutenu les

* MRTA: *Movimiento Revolucionario Túpac Amaru* (Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru).

activités de diffusion destinées aux forces armées et menées par la Croix-Rouge équatorienne, conformément à un accord de coopération qu'il avait signé avec la Société nationale. Un séminaire a également été organisé conjointement pour les chefs des branches locales de la Société nationale. Le CICR a aussi apporté son concours à divers séminaires de formation pour le personnel de la Croix-Rouge équatorienne, dont un pour les présidents de ses branches locales.

Des séminaires et des exposés sur le droit humanitaire ont aussi été organisés au Brésil pour le corps enseignant et les étudiants (à l'Université de Brasília et l'Université de São Paulo), dans des instituts académiques comme l'Institut des études stratégiques, et pour les autorités gouvernementales.

La question de la réforme agraire et celle de la redistribution des terres au Brésil ont été une source de préoccupation pour la délégation, en raison de la violence qu'elles ont engendrée. En certains endroits, elles ont été au centre de graves tensions sociales dans des régions rurales, qui ont parfois débouché sur des affrontements entre les personnes sans terre et la police. En attendant que des terres soient redistribuées, un certain nombre d'ouvriers agricoles qui ne possédaient pas de terre ont occupé des propriétés avec leur famille et installé des camps où les conditions de vie étaient difficiles. La délégation a pris contact avec l'instance gouvernementale chargée de la réforme agraire, l'INCRA*, et la

* INCRA: *Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária* (Institut national de colonisation et de réforme agraire).



– visité 6 détenus de sécurité incarcérés dans 2 lieux de détention en Équateur;



– soutenu les activités de la Croix-Rouge vénézuélienne visant à former le personnel chargé de la diffusion, et prêté son concours à des activités similaires de la Croix-Rouge du Suriname;



– donné, au Brésil, des cours de droit humanitaire dans diverses écoles et académies militaires et à

deux contingents partant pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à de nombreux observateurs;

– organisé un cours d'une semaine sur le droit humanitaire et les droits de l'homme à l'intention des officiers de la police militaire de 12 États brésiliens;

– organisé, en novembre, des cours de droit humanitaire pour les instructeurs des forces armées du Guyana et du Suriname;

– apporté son soutien, tout au long de l'année, aux activités de diffusion de la Croix-Rouge équatorienne, qui a organisé 38 cours de droit humanitaire; quelque 4 400 membres des forces armées y ont participé.

principale organisation représentant les paysans sans terre. À la fin de l'année, elle a visité un de ces camps pour se rendre compte de la situation.

Au Venezuela, le CICR a été préoccupé par la situation dans la région proche de la frontière avec la Colombie et a effectué une mission d'évaluation de trois semaines, en avril et en mai, dans les États d'Apure, de Táchira et de Zulia. Cette mission a mis en évidence la nécessité de visiter les personnes détenues en relation avec le conflit en Colombie, et de dispenser une formation en droit humanitaire aux forces armées stationnées dans la région. La délégation a présenté un rapport sur cette mission et a fait, en juin, une offre de services au ministère des Relations extérieures. N'ayant reçu aucune réponse, le CICR a réitéré son offre en septembre, par le biais d'une communication officielle du siège adressée au ministère. La question a été soulevée lors d'une rencontre entre le vice-président du CICR et le ministre vénézuélien des Affaires étrangères, qui s'est déroulée à l'occasion du Sommet ibéro-américain, en novembre à Santiago (Chili). Le ministre vénézuélien des Affaires étrangères a répondu favorablement à l'offre du CICR et indiqué qu'une réponse écrite arriverait sous peu.

Comme les années précédentes, le CICR a visité un groupe de Colombiens détenus dans des prisons équatoriennes, qui avaient été arrêtés à la suite d'un incident survenu en décembre 1993 près du fleuve Putumayo, sur la frontière avec la Colombie. Ces prisonniers ont été visités par les délégués en avril, et bien qu'il aient été condamnés plus tôt dans l'année à de longues peines d'emprisonnement, ils ont finalement été libérés en septembre.

BUENOS AIRES

Délégation régionale

(Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

La délégation régionale a suivi le travail des commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire⁵ et y a participé chaque fois que cela a été possible. Elle a pris des mesures complémentaires visant à encourager l'application du droit, notamment en incitant vivement les États à ratifier les divers instruments existants. Le Paraguay a été le cinquième pays de la région à créer une telle commission, qui a tenu sa première réunion en avril. En octobre, le gouvernement argentin a rempli la déclaration reconnaissant la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, conformément à l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève.

La délégation a poursuivi ses efforts de diffusion du droit humanitaire. Elle a participé à divers séminaires et conférences, notamment ceux organisés par

*commissions pour
la mise en œuvre
du droit international
humanitaire*

⁵ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 266-267.

les gouvernements ou les Sociétés nationales de la région, le HCR (sur le droit des réfugiés) et l'Institut interaméricain des droits de l'homme (sur les droits de l'homme et l'armée). La délégation a aussi été présente à plusieurs manifestations ou activités consacrées aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à un séminaire organisé par les gouvernements argentin et canadien qui a réuni des représentants de dix pays, des Nations Unies et de l'OEA. Elle a en outre assisté à un exercice militaire, «*Fuerzas Unidas Peacekeeping Operations — 96 SOUTHAM*», qui s'est déroulé en août en Uruguay et auquel ont participé quelque 300 soldats de quatre pays d'Amérique du Sud et des États-Unis.

En avril, le vice-président de la Bolivie s'est rendu au siège du CICR, à Genève, où il s'est entretenu avec le président du CICR. Ils ont discuté de la



– visité, en novembre, 96 détenus de sécurité, dont 6 pour la première fois, dans 2 lieux de détention

au Chili;

– visité 5 Péruviens qui avaient été arrêtés sous l'inculpation d'actes criminels (3 en Bolivie et 2 en Uruguay) et étaient soupçonnés d'avoir des liens avec un groupe péruvien d'opposition armée;



– conclu, en septembre, avec la Croix-Rouge chilienne, un accord de coopération qui régira

leurs activités communes pour les trois prochaines années, notamment dans les domaines de la diffusion, de l'information et du rétablissement des liens familiaux;

EN 1996, LE CICR A :

– organisé, fin mai et début juin, avec la Fédération, un séminaire de formation sur les principes de la Croix-Rouge et le droit humanitaire, à l'intention des responsables des Croix-Rouges argentine, paraguayenne et uruguayenne;



– donné des cours et des conférences sur le droit humanitaire dans de nombreuses universités et associations académiques, dont l'Université Austral de Buenos Aires, l'Université de Buenos Aires, le Collège d'avocats de Bolivie, l'Université catholique d'Asunción (Paraguay), l'Université catholique de Montevideo et l'Université de la République (Uruguay); il a conclu un accord de coopération avec le ministère bolivien

des Affaires étrangères et du culte, selon lequel l'École pour diplomates de Bolivie introduira l'enseignement du droit humanitaire dans son programme;

– donné une formation en droit humanitaire aux organisations militaires des cinq pays couverts par la délégation, notamment des cours dans les académies de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine. Il a également organisé ou aidé à organiser des séminaires destinés à l'armée de terre en Argentine, à l'académie militaire de Cochabamba (Bolivie), aux forces de police et aux ministères de l'Intérieur et de la Justice au Chili, à l'armée de terre et à l'armée de l'air au Paraguay, et à l'académie navale en Uruguay.

possibilité d'étendre les activités de diffusion, de la position de la Bolivie concernant la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, et d'une éventuelle interdiction des mines antipersonnel.

En novembre, le CICR a envoyé une délégation composée de son vice-président permanent, du délégué général pour les Amériques et du délégué régional en poste à Buenos Aires, pour participer au Sommet ibéro-américain à Santiago (Chili). Pendant le Sommet, le vice-président s'est entretenu avec le président de la Colombie et le ministre vénézuélien des Affaires étrangères⁶.

Comme les années précédentes, la délégation a visité des détenus de sécurité au Chili. Un certain nombre de détenus ont entamé une grève de la faim en mai, et la délégation du CICR les a visités quelques jours plus tard, aussitôt après qu'ils eurent interrompu leur grève. La délégation a également visité, au début de l'année, trois Péruviens arrêtés en Bolivie et deux autres arrêtés en Uruguay, qui tous étaient soupçonnés d'avoir des liens avec un groupe péruvien d'opposition armée.

La délégation régionale a lancé, en 1996, une campagne de prévention contre les dangers des mines antipersonnel. Elle a également mis au point des programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région dans le domaine de la communication.

La délégation a travaillé étroitement avec la Croix-Rouge argentine afin de conclure avec elle un accord de coopération; cet accord était en préparation à la fin de l'année.

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine et autres pays des Caraïbes)

La délégation régionale a continué à promouvoir le droit humanitaire dans toute la région; elle y a également mené des activités opérationnelles. Des activités liées à la détention ont été conduites au Guatemala (où le gouvernement a autorisé, à partir de janvier, les visites du CICR dans tous les lieux de détention gérés par le système pénitentiaire et la police nationale) et au Panama. L'institution a aussi joué un rôle important en tant qu'intermédiaire neutre dans le Chiapas (Mexique).

Une fois encore, le CICR a demandé aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier les instruments de droit humanitaire. Il a souligné

*visites de détenus
au Guatemala*

⁶ Voir aussi *Brasilia, Délégation régionale, Venezuela*, p. 119.

EN 1996, LE CICR A :



- effectué, au Guatemala, 13 visites dans 6 lieux de détention et enregistré 6 détenus de sécurité;
- visité à deux reprises, au Panama, 6 personnes détenues depuis l'intervention militaire des États-Unis en 1989-1990⁷;



- soutenu le programme médical de la Croix-Rouge mexicaine dans les montagnes du Chiapas; celle-ci a effectué des milliers de consultations, est intervenue dans des centaines de situations d'urgence médicales, a procédé à des dizaines de milliers de vaccinations et a évacué des centaines de patients vers des grands centres médicaux;



- poursuivi des activités de diffusion pour les forces armées, conjointement avec les Sociétés nationales du Nicaragua et du Panama, et apporté son soutien aux services de diffusion des Sociétés nationales de la région, en particulier ceux de la Croix-Rouge de la Jamaïque;



- apporté son appui aux programmes de formation au droit humanitaire qui avaient été préalablement mis en place avec l'aide du CICR et étaient gérés de manière indépendante par les forces armées et les forces de police du Guatemala (dans toutes les académies militaires et

l'académie de police), au Honduras et au Nicaragua;

- continué la série de séances de diffusion commencée fin 1995 à l'intention des militaires guatémaltèques dans le nord du pays, notamment à Quiché, touchant quelque 3 000 soldats au cours des deux premiers mois de l'année (ce qui porte à environ 6 000 le nombre total de participants à ces séances);
- organisé, en septembre et pour la première fois, deux sessions de diffusion pour les membres de l'URNG*;
- organisé des séances de diffusion pour les membres de groupes de protection civile au Guatemala;
- continué à financer et à assister techniquement et matériellement le Centre d'études du droit international humanitaire de la Havane, qui a organisé 12 cours d'une semaine pour plus de 300 officiers des forces armées et fonctionnaires du ministère de l'Intérieur;
- soutenu les programmes d'instruction du droit humanitaire destinés aux forces de police de la République dominicaine et lancé des programmes similaires pour les forces de sécurité publique au Costa Rica, ainsi que pour les forces armées et les forces de police en Jamaïque, au Belize et aux Bahamas;
- donné des séminaires ou des cours de droit humanitaire à des représentants de gouvernements au Honduras, au Panama et aux Bahamas, du corps enseignant et des étudiants de diverses universités à Cuba, en Ja-

maïque et dans la République dominicaine, et de la presse au Honduras et à Cuba;



- organisé, conjointement avec la Croix-Rouge du Nicaragua, un séminaire sur les mines terrestres antipersonnel à Managua, les 30 et 31 mai; plus de 70 représentants des ministères et des forces armées de pays d'Amérique centrale et du Mexique y ont participé.

⁷ Voir aussi *Washington, Délégation régionale*.

* URNG: Union révolutionnaire nationale guatémaltèque.

l'importance de la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques, en particulier à la lumière de la campagne menée par le CICR pour une interdiction des mines antipersonnel. La République dominicaine a adhéré, le 25 avril, au Protocole II additionnel aux Conventions de Genève.

La délégation a continué à promouvoir l'adoption de mesures nationales visant à faire appliquer le droit humanitaire et, à cette fin, elle a encouragé la création de commissions interministérielles chargées de la mise en œuvre de cette branche du droit⁸. Le CICR a donné des conseils lors des travaux de la première commission mise en place dans la région, dans la République dominicaine. Il a également contribué à la création d'une autre, en juillet au Panama, et a aidé les gouvernements salvadorien, costa-ricien et guatémaltèque à créer la leur.

Parmi les activités menées en 1996 au niveau régional figurent notamment un séminaire sur les mines terrestres antipersonnel, auquel ont pris part plus de 70 participants représentant les pays d'Amérique centrale et le Mexique. Cette manifestation a été organisée par le CICR et la Croix-Rouge du Nicaragua, avec le concours du ministère nicaraguayen des Affaires étrangères.

Le CICR et la Fédération ont convié les présidents des Sociétés nationales de la région à une réunion, en avril, à San José (Costa Rica), pour débattre du rôle et de l'avenir de la Croix-Rouge dans la région.

Un séminaire-atelier régional sur les projets de diffusion et de coopération a été organisé, fin juin, à Guatemala City, avec la participation de responsables de la diffusion de plusieurs Sociétés nationales (Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine), ainsi que de représentants de la Fédération. Cette participation traduisait la tendance générale à un renforcement de la coopération entre les composantes du Mouvement dans la partie hispanophone de la région. Pour tenter de mettre en place la même dynamique dans les Sociétés nationales anglophones et les autres, le CICR a organisé un séminaire-atelier analogue en Jamaïque en décembre, avec la participation de représentants des Sociétés nationales des États membres du CARICOM*, de Haïti, du Suriname et du Guyana.

La délégation a accordé une attention particulière au développement des services de diffusion dans les pays anglophones de la région. Elle a aidé la Croix-Rouge de la Jamaïque à devenir la première Société nationale à créer un département de la diffusion.

Au Mexique, les négociations se sont poursuivies au début de l'année entre le gouvernement et l'EZLN*. Agissant en tant qu'intermédiaire neutre et impartial, le CICR a, à dix reprises, assuré le transport et la sécurité des délégués de l'EZLN qui se sont rendus aux pourparlers de paix et aux réunions préparatoires à San Andrés et San Cristóbal de las Casas, dans le Chiapas.

*séminaires Croix-Rouge
régionaux*

*le rôle du CICR
dans le Chiapas*

⁸ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 266-267.

* CARICOM : *Caribbean Community* (Communauté des Caraïbes).

* EZLN : *Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (Armée zapatiste de libération nationale).

La délégation a continué à suivre la situation des personnes détenues en relation avec le soulèvement dans le Chiapas. À la fin de l'année, 15 d'entre elles étaient encore en détention.

Grâce à sa réputation d'institution neutre, la Croix-Rouge a été la seule organisation à pouvoir mener des activités médicales dans le Chiapas tout au long de l'année. Le CICR avait transféré à la Croix-Rouge mexicaine, en 1995, la responsabilité de ses programmes médicaux et de la gestion des deux postes de santé établis dans cet État. En 1996, l'institution a suivi les activités de la Société nationale et a conclu avec elle un accord de coopération portant sur l'assistance financière aux programmes de la Croix-Rouge mexicaine, en matière de diffusion notamment.

WASHINGTON

Délégation régionale (Canada, États-Unis)

La délégation régionale est restée en contact avec des membres des gouvernements du Canada et des États-Unis tout au long de l'année. En outre, de nombreux représentants du CICR, dont le président, le directeur des opérations et les délégués généraux pour l'Afrique, les Amériques et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, se sont rendus en mission à Washington et à Ottawa, afin d'échanger leurs points de vue sur les activités du CICR dans les diverses régions du monde avec les gouvernements, les députés, les organismes de secours et les Sociétés nationales des deux pays.

Le président du CICR est allé deux fois en mission dans la capitale des États-Unis et une fois à Ottawa. En janvier, il s'est rendu à Washington et y a rencontré le secrétaire général de l'OEA, avec qui il a préparé un accord de coopération qui a ensuite été signé en mai. Il a aussi rencontré le président de la Banque mondiale, pour discuter des formes possibles de coopération entre les deux organisations, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des États-Unis, dont le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État, le *National Security Advisor* (conseiller pour les questions de sécurité nationale) et des représentants de USAID*.

En octobre, le président du CICR s'est rendu à Ottawa pour participer à la Conférence stratégique internationale⁹ et pour assister aux cérémonies marquant le centenaire de la création de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Il s'est entretenu avec des responsables de la Société nationale et des membres influents du Mouvement.

* USAID: *United States Agency for International Development*.

⁹ Voir *Le droit et le réflexion juridique*, pp. 274-276.

Un médecin du CICR possédant une grande expérience du traitement des victimes de mines antipersonnel s'est rendu en mars à Washington, pour participer à la réunion du Comité sur la sécurité de l'hémisphère de l'OEA, qui débattait du problème des mines terrestres. Le délégué général du CICR pour les Amériques et le chef de la Division des relations avec les forces armées et de sécurité ont pris part à une conférence organisée par le *United States Southern Command** à Miami, et consacrée au rôle des forces armées dans la protection des droits de l'homme.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour fournir une assistance technique aux États lorsqu'ils prennent des mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire, le CICR, avec un conseiller juridique de la Croix-Rouge américaine, a proposé ses conseils au Congrès américain concernant un projet de législation visant à imposer des sanctions légales en cas de violation des Conventions de Genève et d'autres crimes de guerre.

La délégation a participé, tout au long de l'année, à plusieurs débats et tables rondes sur divers sujets (notamment les mines terrestres, l'aide humanitaire et le droit humanitaire) dans des universités, lors de séminaires à l'intention des forces armées et de manifestations organisées par des organisations non gouvernementales.

En outre, un prisonnier de guerre panaméen, capturé pendant l'intervention des États-Unis au Panama, a été visité en janvier.

* Commandement intégrant les quatre forces armées des États-Unis pour l'Amérique latine, à l'exception du Mexique.